

PRIX *Le Monde* DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE



e
édition

LE RÈGLEMENT

En préambule : le Manifeste

Parce que l'Université n'a pas seulement vocation à transmettre et à créer des savoirs, mais également à les faire partager, afin de construire une société plus juste et plus humaine, *Le Monde de l'éducation*, avec le concours de la Fondation Charles Léopold Mayer, de la Fondation Evens et des Presses Universitaires de France, ainsi que le soutien du ministère de la recherche et de l'éducation nationale, organise le Prix *Le Monde* de la recherche universitaire. Un nouveau « contrat social » entre la recherche scientifique, l'enseignement supérieur et la société est en train de s'inventer. Le Prix *Le Monde* veut à la fois en souligner la nécessité et en constituer une manifestation concrète.

Notre ambition commune est triple

1. Décloisonner le savoir et encourager la recherche universitaire en lui offrant une audience élargie.
2. Créer une dynamique d'échange entre le monde de l'édition et celui des universités et encourager un débat d'idées permanent autour des chercheurs et de leurs savoirs.
3. Encourager les chercheurs à aborder des recherches concernant les problèmes fondamentaux qu'ils rencontrent, ainsi que les grands problèmes du monde contemporain.

Les membres du comité de lecture destinataires du dossier de candidature et ceux du jury du Prix *Le Monde* seront particulièrement attentifs :

- Au caractère novateur de la thèse défendue soit qu'elle aborde un champ de recherche inédit ou peu exploré, soit qu'elle propose un point de vue original au regard de la littérature antérieure.
- A la qualité réflexive dans le travail : c'est-à-dire à l'aptitude du chercheur à réfléchir sur lui-même, sur les présupposés de son travail et sur les modifications que celui-ci a apportées à sa façon de voir, et sur la portée sociale de son travail.

- A l'intérêt contemporain du sujet : notamment dans les changements qui s'effectuent dans tous domaines et dans les perspectives d'action qu'il ouvre.
- Aux efforts fournis par les candidats pour s'exprimer dans un langage accessible. Si la thèse recourt à des concepts et des formalisations indispensables, l'auteur doit aussi montrer sa capacité à partager ses émotions et ses découvertes.
- A l'esprit interdisciplinaire de l'approche : la thèse, pour rendre compte d'une réalité complexe intègre les connaissances et les méthodes de plusieurs disciplines pour saisir son objet. Elle permet de replacer celui-ci dans son contexte.

* Sous cette appellation, nous comprenons toutes les thèses relevant des départements scientifiques universitaires suivants : « Mathématiques, informatique », « Physique et sciences pour l'ingénieur », « Sciences de la terre et de l'univers », « Chimie », « Biologie, médecine, santé », étant entendu que notre approche privilégie l'interdisciplinarité.

Le règlement ci-après expose dans son **annexe I**, les conditions de participation pour les candidats relevant des thèses de sciences dites « humaines et sociales » et dans son **annexe II**, les conditions de participation pour les candidats relevant des thèses de sciences de la vie, de la matière et de technologie*.

Article 1

Le Monde de l'éducation et *Le Monde*, publications de la Société Editrice du *Monde*, décident la création du Prix *Le Monde* de la recherche universitaire. Les lauréats sont récompensés par la publication de leurs travaux de recherche.

Le Prix *Le Monde* de la recherche universitaire (ci-après « le Prix ») est ouvert aux titulaires d'un doctorat ayant soutenu, au sein d'une université française ou étrangère, une thèse rédigée en français et non publiée au jour de la proclamation des résultats.

Article 2

■ L'attribution du prix se fait à la majorité simple d'un jury co-présidé par le directeur délégué du *Monde*, Olivier Biffaud et où siègent Brigitte Perucca, rédactrice en chef du *Monde de l'éducation* ainsi que les présidents des Fondations et le responsable de la maison d'édition - les Presses Universitaires de France -, et d'un représentant du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le vote a lieu à scrutin secret.

■ Les membres du jury disposent chacun d'une voix. En cas de partage des voix, le directeur du *Monde* a voix prépondérante.

■ Tout membre du jury national étant également directeur de recherche d'un candidat présélectionné devra s'abstenir de participer au vote et au débat sur ladite thèse. Le vote par délégation est admis, chaque membre du jury ne pouvant recevoir qu'un seul pouvoir.

■ Le Prix est décerné annuellement. (En cas de désistement d'un des lauréats, le prix sera attribué au dossier ayant recueilli le nombre de voix immédiatement inférieur.)

Article 3

Les candidats remplissant les conditions mentionnées aux annexes I et II doivent s'inscrire, uniquement par correspondance, à l'adresse suivante :

Prix *Le Monde*
Le Monde de l'éducation – Julie Chupin
80, boulevard Auguste Blanqui
75013 Paris

Article 4

Pour s'inscrire, le docteur doit faire acte de candidature en envoyant en 5 exemplaires (recto verso) à l'adresse indiquée ci-dessus :

- un extrait de la thèse – soit cinq « bonnes pages » au maximum – choisies en toute liberté par le candidat ;
- la table des matières de la thèse ;
- la photocopie du rapport de soutenance (si disponible) ainsi que celle des pré-rapports de thèse ;

– le formulaire d'identification ci-joint dûment rempli, une copie d'une pièce d'identité et une attestation de diplôme délivrée par l'université de rattachement sont également requis ;

– un article présentant la thèse (confère annexe I et annexe II) ;

– dans la mesure du possible, il est demandé aux candidats de joindre un cédé (et une seul) comportant les articles décrits dans l'annexe I et l'annexe II.

Article 5

Une présélection sera opérée par un comité de lecture composé de personnalités des communautés scientifique et culturelle presenties par l'équipe du *Monde de l'éducation* (voir liste en annexe). Celle-ci s'effectuera à partir du dossier déposé par les docteurs. Les lauréats définitifs en seront informés individuellement et les résultats du concours seront publiés dans *Le Monde*.

Article 6

Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer le prix, si aucun des textes reçus ne lui paraît digne d'être publié.

Article 7

En s'inscrivant au prix, le candidat s'engage :

■ à autoriser l'inclusion des articles communiqués dans une base de données mise en place par *Le Monde de l'éducation* et la publication éventuelle des dits articles sur tout support jugé utile par les organisateurs. La participation au Prix vaut de la part des candidats déclaration de cession, à titre gratuit et non exclusif, de leurs droits de représentation et de reproduction des articles communiqués (les divers documents fournis ne seront pas restitués mais restent à la disposition du candidat au journal) ;

■ à une réécriture sous le patronage du directeur de collection, et selon les conditions prévues dans le contrat d'édition conclu avec l'éditeur de l'ouvrage Les Presses Universitaires de France. *Le Monde* n'étant pas éditeur, il ne pourra être en aucun cas tenu responsable des décisions prises par les Presses Universitaires de France concernant la publication de l'ouvrage et notamment la non-publication de celui-ci.

■ La première édition est exempte de redevances au titre des droits d'auteur.

Article 8

Les décisions du jury et du Comité scientifique sont sans appel.

Article 9

La participation au Prix implique l'acceptation du présent règlement.

Annexe I

THÈSES DITES DE SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

- Le jury est co-présidé par Edgar Morin.
- **Le prix est ouvert aux docteurs ayant soutenu leur thèse entre le 31 octobre 2006 et le 15 décembre 2007** et ayant obtenu la mention très honorable ou très honorable avec les félicitations du jury (pour les thèses soutenues dans une université française sauf si celle-ci a renoncé officiellement à décerner des mentions).
- **Les inscriptions seront enregistrées du 30 juin au 17 décembre 2007 inclus** (cachet de la poste faisant foi).
- Les pièces à produire (en cinq exemplaires) en plus de celles décrites à l'article 4 sont :
 - une fiche signalétique dactylographiée qui, d'une part expose dans un langage accessible à un large public sa problématique (environ 3 000 signes espaces compris), et d'autre part indique comment il évalue la pertinence de son travail au regard de problèmes et d'enjeux contemporains (3 000 signes également) : La thèse peut-elle contribuer, même de loin, à l'action ? Quel est son intérêt pour nos sociétés contemporaines ? Cette fiche permettra d'apprécier la capacité du docteur à expliquer de façon brève et synthétique « la thèse de sa thèse » et son engagement à la défendre. Elle devra également faire figurer cinq mots-clés représentatifs de la thèse ainsi qu'une proposition de titre pour l'ouvrage à venir si le dossier était retenu au terme des deux sélections ;
 - un article de 10 pages (environ 30 000 signes espaces compris) qui reprend l'articulation décrite ci-dessus (problématique et pertinence) de façon plus développée.
 - Concernant les thèses dont la problématique fait appel à une étude iconographique, il est recommandé à leur auteur de joindre un cahier spécial de 5 pages rendant compte du caractère illustré de la thèse.

■ Les candidats présélectionnés – au nombre de trente – se le verront signifier par courrier (un mois avant la remise du Prix) et devront envoyer leur thèse au *Monde de l'éducation* en un exemplaire selon un délai de rigueur qui leur sera indiqué.

■ Les résultats du Prix seront proclamés au plus tard le 31 mars 2008. Il récompensera cinq thèses. Le Prix ouvre droit à la récompense suivante : la publication de la thèse dans la collection « Partage du savoir » aux Presses universitaires de France à compter du mois de novembre 2008.

Annexe II

THÈSES DE SCIENCES DE LA VIE, DE LA MATIÈRE ET DE TECHNOLOGIE

- Le jury est co-présidé par Pierre Léna.
- **Le prix est ouvert aux docteurs ayant soutenu leur thèse entre le 31 octobre 2005 et le 26 février 2008** et ayant obtenu la mention très honorable ou très honorable avec les félicitations du jury (pour les thèses soutenues dans une université française sauf si celle-ci a renoncé officiellement à décerner des mentions).
- **Les inscriptions seront enregistrées jusqu'au 6 mars 2008 inclus** (cachet de la poste faisant foi).
- La pièce à produire en cinq exemplaires en plus de celles décrites à l'article 4 est la suivante :
 - un article dactylographié d'environ 12 500 signes (espaces compris) exposant avec précision et dans un langage accessible à un large public la problématique des travaux : la genèse du sujet, son contexte scientifique et historique, la méthodologie et l'appareil expérimental requis, l'évaluation des résultats au regard de problèmes et d'enjeux contemporains... Quel est l'intérêt de cette thèse pour nos sociétés contemporaines ? Plus qu'une position de thèse classique répondant aux critères académiques, cet article doit raconter une histoire. Faire une thèse est une aventure scientifique dont on peut faire le récit. Cet article pourra être illustré de schémas, de tableaux ou de photographies (la totalité des illustrations ne devant pas excéder le chiffre de 7).

■ Les candidats présélectionnés par un comité scientifique - au nombre de cinquante - se le verront signifier par courrier (courant mai 2008) et devront envoyer leur thèse au *Monde de l'éducation* en un exemplaire selon un délai de rigueur qui leur sera indiqué.

■ Les résultats seront proclamés au plus tard le 30 juin 2008. 15 docteurs seront récompensés. Ils se verront proposer la publication d'un article d'une vingtaine de pages (écrit sur la base de celui fourni pour la sélection avec l'appui d'une aide éditoriale) présentant leurs travaux pour un large public. Ces 15 articles prendront place dans un volume de la collection PUF/*Le Monde* « Partage du savoir » à paraître à compter de novembre 2008.

